

En tout, le ministère a recommandé le versement de \$321,094.36 au regard de la réclamation de \$1,343,216.45, et le conseil du Trésor a agréé cette recommandation.

Comme on pouvait s'y attendre, l'entrepreneur n'a pas été satisfait du montant recommandé par le ministère et a confié l'affaire à ses avocats, qui lui ont recommandé de ne pas accepter. Le ministère a fait à plusieurs reprises un examen détaillé de sa proposition sans jamais juger qu'il y avait lieu d'y apporter des changements. Sur les conseils du ministère de la Justice, le ministère a avisé les avocats qu'il maintenait son offre et que si l'entrepreneur ne voulait pas l'accepter il lui faudrait soumettre l'affaire aux tribunaux. L'entrepreneur vient d'accepter la décision du ministère qui lui versera un paiement selon ce que je viens d'exposer.

Bref, le prix contractuel initial, indépendamment des modifications, était de \$1,261,592.70 et constituait la plus basse des dix soumissions présentées, la plus haute étant de \$1,681,000. Les modifications que nous avons imposées ont été évaluées à \$150,913.61 et les quantités augmentées à \$34,924.94 pour la première partie et à \$170,180 pour la deuxième, de sorte que le prix définitif du pont est de \$1,617,612. Le supplément réclamé était de \$1,343,216.45, et nous l'avons réglé à \$321,094.36. Le député a demandé si cette somme avait été versée en entier. Elle ne l'a pas été, il reste encore une retenue.

M. Robichaud: Le ministre pourrait dire au comité si le ministère a reçu des réclamations des fournisseurs pour les matériaux qu'ils ont fournis pour la construction du pont ou les travaux exécutés, et dans ce cas, quelles mesures le ministère a prises pour protéger ces fournisseurs?

L'hon. M. Walker: Oui, certains fournisseurs ont fait des réclamations et nous avons dû retenir un montant de \$100,000.

M. Robichaud: Le ministre peut-il dire à la Chambre quel est le montant total des réclamations que le ministère a reçues à l'égard de matériaux ou de services non payés? Pendant que les fonctionnaires cherchent ce renseignement, le ministre peut-il nous dire qui a fait des sondages pour ce pont? Ont-ils été faits par des employés du ministère ou par une compagnie de l'extérieur?

L'hon. M. Walker: Si je ne m'abuse, c'est une compagnie de l'extérieur qui les a faits. C'était avant ma nomination à mon poste actuel, mais ils ont été faits par les mêmes ingénieurs-conseils que ceux dont j'ai parlé dans mon exposé. Ils se sont occupés eux-mêmes de faire faire les sondages.

[L'hon. M. Walker.]

M. Robichaud: Le ministre dirait-il au comité quelles mesures le ministère a prises afin de s'assurer que les sondages étaient bien faits? Sauf erreur, l'une des principales raisons de la réclamation de l'entrepreneur était que les sondages n'étaient pas complets. Il a été fortement question ici, dans le passé, de négligence dans l'exécution de certains sondages pour des ponts du gouvernement fédéral. Ne serait-ce pas un cas où le ministère aurait pu négliger de s'assurer que les sondages exécutés sur la rivière Restigouche, en vue de la construction du pont de Campbellton-Cross-Point, étaient vraiment complets?

L'hon. M. Walker: Il avait semblé d'abord que les sondages fussent suffisants, mais il a été décidé ensuite d'en faire d'autres pour confirmer les premiers. Après ces nouveaux sondages, on a constaté que la situation qu'on croyait exister n'existait pas, en fait, et qu'il y avait une différence.

M. Robichaud: Monsieur le président, le ministre peut-il nous fournir des chiffres concernant les réclamations qui ont été faites à l'égard de matériaux et approvisionnements non payés?

L'hon. M. Walker: Monsieur le président, je viens justement de demander ce renseignement et je serai heureux de le transmettre à l'honorable député dès que je l'aurai reçu.

M. Bourget: A-t-on fait d'autres réclamations par suite des sondages supplémentaires qui ont été faits?

L'hon. M. Walker: Oui, cela fait partie de la réclamation.

(Le crédit est adopté.)

364. Recherches sur les possibilités de construire une chaussée à travers le détroit de Northumberland, y compris l'ouverture d'une carrière d'expérimentation, \$50,000.

M. Peters: Monsieur le président, j'avais l'intention de demander au ministre de nous donner une idée de ce qu'on a découvert grâce aux relevés effectués l'an dernier, ainsi que des travaux que l'on compte entreprendre cette année, mais je vois qu'un autre député, qui s'intéresse peut-être à la question plus que moi, car il habite cette région, demande la parole en même temps que moi. Je vais donc lui céder la parole, dans l'espoir que les réponses à ses questions me fourniront les renseignements que je désire.

M. Phillips: Monsieur le président, au nom des gens de l'île du Prince-Édouard, je déplore que les rapports concernant l'étude sur la possibilité d'aménager la chaussée de Northumberland n'aient pas été mis à notre portée pour l'examen de ces crédits. Le ministre a déjà exprimé l'espoir que le rapport